

## **CFPE ETABLISSEMENTS**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

71, boulevard de Brandebourg

94200 Ivry-sur-Seine

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

## CFPE ETABLISSEMENTS

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

71, boulevard de Brandebourg  
94200 Ivry-sur-Seine

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CFPE ETABLISSEMENTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2015

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe GUAY

# COMPTES ANNUELS

2014

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Comptes annuels



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	61 883	48 927	12 957	8 283
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	354 501		354 501	354 501
Constructions	5 119 202	3 539 030	1 580 172	1 779 148
Installations techniques, matériel et outillage	449	61	388	
Autres immobilisations corporelles	1 789 729	1 003 211	786 518	808 791
Immob. en cours / Avances et acomptes	486 498		486 498	13 096
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	47 859		47 859	47 859
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	8 159		8 159	9 551
Autres immobilisations financières	56 103		56 103	54 229
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 924 383</b>	<b>4 591 228</b>	<b>3 333 154</b>	<b>3 075 458</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
<b>Marchandises</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				190
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	1 517 267		1 517 267	1 354 024
Autres créances	188 242		188 242	147 927
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	81 513		81 513	81 513
<b>Instruments de trésorerie</b>				
Disponibilités	259 426		259 426	425 866
Charges constatées d'avance	12 641		12 641	6 719
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 059 089</b>		<b>2 059 089</b>	<b>2 016 240</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
<b>Prime de remboursement des obligations</b>				
<b>Ecart de conversion - Actif</b>				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>9 983 471</b>	<b>4 591 228</b>	<b>5 392 243</b>	<b>5 091 698</b>

## Bilan

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 049 314	2 049 314
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles	466 373	470 373
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-522 872	-616 459
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>223 470</b>	<b>-284 890</b>
Subventions d'investissement	345 207	151 511
Provisions réglementées	875 897	875 897
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>3 437 390</b>	<b>2 645 648</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle	-890 597	-531 020
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>-890 597</b>	<b>-531 020</b>
Provisions pour risques	77 752	124 896
Provisions pour charges	489 812	408 841
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>567 565</b>	<b>533 538</b>
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEBIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	929 601	646 385
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>	27 633	283 187
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	957 234	929 572
Emprunts et dettes financières diverses	17 057	16 818
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	49 488	57 838
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	231 097	291 311
Dettes fiscales et sociales	938 334	1 111 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 716	
Autres dettes	22 960	36 796
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>2 277 886</b>	<b>2 443 534</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 392 243</b>	<b>5 091 698</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Ventes de marchandises</b>						
Production vendue	39 284	0,39	35 775	0,39	3 489	9,75
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	9 965 768	99,61	9 174 002	99,61	791 766	8,63
Reprises et Transferts de charge	213 643	2,14	113 598	1,23	100 045	88,07
Collectes						
Cotisations	160		180		-20	-11,11
Autres produits	1 351	0,01	86 762	0,94	-85 411	-98,44
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>10 220 186</b>	<b>102,15</b>	<b>9 410 316</b>	<b>102,18</b>	<b>809 869</b>	<b>8,61</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	2 267 635	22,66	2 117 994	23,00	149 641	7,07
Impôts et taxes	556 902	5,57	560 746	6,09	-3 843	-0,69
Salaires et Traitements	4 755 173	47,53	4 555 607	49,46	199 565	4,38
Charges sociales	2 155 368	21,54	2 096 542	22,76	58 826	2,81
Amortissements et provisions	516 439	5,16	430 464	4,67	85 976	19,97
Autres charges	35 408	0,35	66 386	0,72	-30 978	-46,66
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>10 286 926</b>	<b>102,82</b>	<b>9 827 740</b>	<b>106,71</b>	<b>459 186</b>	<b>4,67</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-66 740</b>	<b>-0,67</b>	<b>-417 423</b>	<b>-4,53</b>	<b>350 683</b>	<b>-84,01</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers	15 982	0,16	5 572	0,06	10 410	186,84
Charges financières	33 471	0,33	25 266	0,27	8 205	32,48
<b>Résultat financier</b>	<b>-17 489</b>	<b>-0,17</b>	<b>-19 694</b>	<b>-0,21</b>	<b>2 205</b>	<b>-11,20</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-84 229</b>	<b>-0,84</b>	<b>-437 117</b>	<b>-4,75</b>	<b>352 889</b>	<b>-80,73</b>
Produits exceptionnels	335 153	3,35	168 578	1,81	168 578	101,20
Charges exceptionnelles	27 454	0,27	14 451	0,16	13 003	89,98
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>307 699</b>	<b>3,08</b>	<b>152 127</b>	<b>1,65</b>	<b>155 572</b>	<b>102,26</b>
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>223 470</b>	<b>2,23</b>	<b>-264 990</b>	<b>-3,09</b>	<b>508 461</b>	<b>-176,41</b>
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>Total des produits</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
<b>Total des charges</b>						

# COMPTES ANNUELS

2014

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Annexe





## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CFPE ETABLISSEMENTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 5 392 243 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 223 470 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes au 31 décembre 2014 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
- de l'avis 2007-05 du Conseil national de la comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés ;
- du code de l'action sociale et des familles CASF, pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L312-1 du CASF ;
- de l'arrêté du 12/11/2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 15 ans
- \* Matériel de transport : 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

A la clôture de chaque exercice, la valeur d'usage de chaque ligne de titres est appréciée sur la base, par exemple :

- des capitaux propres, des résultats de la filiale et de ses perspectives d'avenir ;
- de multiples de résultats (exploitation, courant, consolidés) en fonction de la spécificité de chaque entité, de l'évolution du marché...

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des VMP est constitué du prix d'achat (hors compris droits et taxes non récupérables).

L'association a choisi de passer en charges de l'exercice les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) liés au coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement.

Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation. A la clôture, aucune moins value latente n'a été constatée. Les plus values latentes s'élèvent quant à elle à 198 €.

## Règles et méthodes comptables

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Elles se décomposent comme suit :

- provision pour risques pour un total de 77 752 €
- provision pour départ en retraite pour 482 922 €
- provision pour grosses réparations pour 6 890 €

A noter qu'à la clôture de l'exercice il existe des litiges prud'homaux non provisionnés pour lesquels les risques n'ont pas été considérés comme significatifs.

### Indemnité de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2013.

Le calcul repose sur la méthode actuarielle, celle-ci prend en compte l'ancienneté du personnel et la probabilité de présence dans l'entité à la date du départ en retraite. Pour ce faire les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Convention collective : Handicapés (CCN66)
- Table de mortalité : Table réglementaire TG 05
- Augmentation des salaires : 1 % constant pour l'ensemble du personnel
- Taux de rotation : 1 % constant pour l'ensemble du personnel
- Age de départ : 67 ans
- Taux d'actualisation : 1,49 %
- Taux de charge : 56 % en moyenne sur l'ensemble du personnel

Le montant comptabilisé à la clôture s'élève à 482 922 € et concerne l'intégralité de l'engagement pour départ à la retraite.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	57 586	14 210	9 914	61 883
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>57 586</b>	<b>14 210</b>	<b>9 914</b>	<b>61 883</b>
- Terrains	354 501			354 501
- Constructions sur sol propre	2 644 121			2 644 121
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	2 478 265		3 185	2 475 080
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		449		449
- Installations générales, agencements aménagement divers	903 486	24 002	1 530	925 958
- Matériel de transport	166 360	14 388		180 748
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	633 177	76 815	26 970	683 022
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	13 096	473 402		486 498
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 193 006</b>	<b>589 057</b>	<b>31 685</b>	<b>7 750 378</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	47 859			47 859
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	63 781	3 548	3 065	64 262
<b>Immobilisations financières</b>	<b>111 640</b>	<b>3 548</b>	<b>3 065</b>	<b>112 122</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 362 232</b>	<b>606 813</b>	<b>44 663</b>	<b>7 924 383</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 304	9 537	9 914	48 927
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>49 304</b>	<b>9 537</b>	<b>9 914</b>	<b>48 927</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 317 794	96 046		1 413 840
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 025 445	102 930	3 185	2 125 190
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		61		61
- Installations générales, agencements aménagements divers	263 997	68 229	447	331 779
- Matériel de transport	125 672	14 121		139 793
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	504 563	54 046	26 970	531 639
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 237 470</b>	<b>335 433</b>	<b>30 602</b>	<b>4 542 302</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 286 774</b>	<b>344 970</b>	<b>40 516</b>	<b>4 591 228</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 826 703 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	44 291		44 291
Prêts	8 159	1 300	6 859
Autres	56 103		56 103
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 517 267	1 517 267	
Autres	188 242	188 242	
Charges constatées d'avance	12 641	12 641	
<b>Total</b>	<b>1 826 703</b>	<b>1 719 450</b>	<b>107 254</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 392		

## Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	390
Divers - produits à recevoir	14 482
<b>Total</b>	<b>14 872</b>

## Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds associatifs

	Debut Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	129 592			129 592
Apports sans droit de reprise	52 501			52 501
Subventions affectées	1 841 109			1 841 109
Autres fonds	26 111			26 111
<b>Total fonds sans droit reprise</b>	<b>2 049 314</b>			<b>2 049 314</b>
Réserves réglementées	470 373	6 000	10 000	466 373
Report à Nouveau	-618 459	93 587		-522 872
Résultat de l'exercice	-284 990	223 470	-284 991	223 470
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-531 020		359 578	-890 597
Subventions d'investissement	151 511	244 200	50 504	345 207
Provisions réglementées	875 897			875 897
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>2 114 626</b>	<b>567 257</b>	<b>135 091</b>	<b>2 546 793</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	383 136	118 925	19 139		482 922
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	25 705		18 815		6 890
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	124 696	52 545	47 160	52 329	77 752
<b>Total</b>	<b>533 538</b>	<b>171 469</b>	<b>85 113</b>	<b>52 329</b>	<b>567 565</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		171 469	19 139	47 891	
Financières					
Exceptionnelles			65 975	4 438	



## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 228 398 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	27 633	27 633		
- à plus de 1 an à l'origine	929 601	173 334	525 049	231 219
Emprunts et dettes financières divers (*)	17 057	1 543		15 515
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	231 097	231 097		
Dettes fiscales et sociales	938 334	938 334		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 716	61 716		
Autres dettes (**)	22 960	22 960		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>2 228 398</b>	<b>1 456 616</b>	<b>525 049</b>	<b>246 733</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	410 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	125 997			
(**) Dont envers Groupe et associés				

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	39 456
Intérêts courus à payer	262
Intérêts courus	1 543
Dettes provis. pr congés à payer	265 898
Personnel - autres charges à payer	11 650
Charges sociales s/congés à payer	116 995
Charges sociales - charges à payer	34 865
Charges fiscales s/congés à payer	31 908
Divers - charges à payer	4 113
<b>Total</b>	<b>506 692</b>

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	12 641
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>12 641</b>

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 163,85 personnes dont 0,33 apprenti.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	7	30	37	29
Employés	46	160	206	135
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat Initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>190</b>	<b>243</b>	<b>164</b>

### Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 11 641 heures dont 11 504 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

### Rémunération des trois plus hauts dirigeants

(Loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif)

Les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés du CFPE Etablissements sont le président, le vice-président et le directeur général. Le président et le vice-président étant bénévoles ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association. Ils bénéficient éventuellement de remboursements de frais engagés dans le cadre de leur fonction sur présentation de justificatifs, seul le directeur général est rémunéré mais cela reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

### Honoraires Commissaire aux Comptes

Conformément au Code de Commerce (C.com.art R123-198 et R233-14 modifiés), le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014, figurant au compte de résultat de l'exercice, s'élèvent à 26 606 € toutes taxes comprises dans le cadre de la mission légale.

### Evaluation des contributions en nature

L'association a bénéficié de nombreuses heures de bénévolat au cours de l'exercice. Pour les 12 principaux bénévoles cela représente un volume de 2 610 heures. Pour les 49 autres bénévoles répertoriés au sein de l'association, il n'est pas tenu un décompte précis des heures consacrées à l'association.

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en Euros
<i>Prêt HSBC avec Affectation Hypothécaire</i>	410 000
Avals et cautions	410 000
<i>Dailly non notifiée à échéance du 28/02/2015 au profit HSBC</i>	351 861
<i>Commande d'investissement : Extension de la crèche, travaux restant à réaliser</i>	205 779
Autres engagements donnés	557 641
<b>Total</b>	<b>967 641</b>

#### Prêt HSBC :

Il s'agit d'un prêt d'un montant de 410 000 € souscrit pour le financement de l'extension de la crèche "Arc en ciel" situé à Palaiseau (91120).

Le montant du prêt est garanti par l'inscription d'hypothèque conventionnelle à hauteur du principal majoré des intérêts, frais, commissions et accessoires, en faveur de la banque HSBC FRANCE jusqu'au 5 janvier 2023.

#### Extension de la crèche "Arc en ciel" :

L'ensemble des travaux a été évalué à 683 579 €, les dépenses engagées au cours de l'exercice inscrites en immobilisation en cours s'élevant à 477 800 € il reste à la clôture un engagement de 205 779 € concernant restant les travaux à réaliser.

## Autres informations

## Engagements reçus

	Montant en Euros
Département de Seine Saint Denis	137 099
Sogama Crédit Associatif (Contrat 12/8125/Y735)	128 598
Sogama Crédit Associatif (Contrat 12/7806/Y564)	96 302
Avals et cautions	361 999
<b>Total</b>	<b>361 999</b>

Du département de Seine Saint Denis : Par délibération en date du 12 novembre 1996, garantie reçue au titre de l'emprunt de 487 837 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'établissement situé 10 avenue Jeanne d'Arc à Aulnay sous Bois (93). L'engagement correspond au solde restant dû sur cet emprunt à la clôture de l'exercice.

Un contrat de garantie a été souscrit auprès de l'organisme Sogama Crédit Associatif concernant l'emprunt de 197 000 € souscrit auprès de la banque HSBC, sous le n°FRHBF936005081754, pour les travaux de l'établissement situé 10 avenue Jeanne d'Arc à Aulnay sous Bois (93).

L'engagement correspond à 70 % du solde restant dû sur cet emprunt à la clôture de l'exercice.

Un contrat de garantie a été souscrit auprès de l'organisme Sogama Crédit Associatif concernant l'emprunt de 180 000 € souscrit auprès de la banque HSBC, sous le n°FRHBF936005081753, pour les travaux du siège situé 71 bd de Brandebourg à Ivry sur Seine (94).

L'engagement correspond à 70 % du solde restant dû sur cet emprunt à la clôture de l'exercice.

## Détails du résultat de l'exercice

	Resultat de l'exercice		Resultat de l'exercice précédent	
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit
<b>Résultat sous contrôle de tiers financeurs</b>				
Saint Chéron Etb Prix journée	114 954			282 751
Villa Jeanne Etb Prix journée	13 283		69 824	
Cédres Etb Prix journée		45 028		77 848
C. Réglisses Etb Subventionné		2 411		35 624
Relais Alésia Etb Prix journée	149 215			68 016
Cap Alésia Etb Subventionné	6 563		54 460	
Frais de siège Etb Subventionné	1 033		26 869	
<b>Total I</b>	<b>285 049</b>	<b>47 438</b>	<b>151 153</b>	<b>464 240</b>
<b>Résultat net sous contrôle de tiers</b>	<b>237 610</b>			<b>313 087</b>
<b>Résultat propre</b>				
Siège		14 140	28 096	
<b>Total II</b>	<b>0</b>	<b>14 140</b>	<b>28 096</b>	<b>0</b>
<b>Résultat propre net</b>		<b>14 140</b>	<b>28 096</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+ II)</b>	<b>285 049</b>	<b>61 578</b>	<b>179 249</b>	<b>464 240</b>
<b>RESULTAT NET GLOBAL</b>	<b>223 470</b>			<b>284 990</b>

## Résultats sous contrôle de tiers

### VENTILATIONS DES RESULTATS EN INSTANCE PAR ETABLISSEMENT PAR ANNEE

		Résultat 2011	Résultat 2012	Résultat 2013	Solde fin 2014
<b>Résultat sous contrôle de tiers financeurs</b>					
Saint Chéron	Etb Prix journée (1)	-101 440	-133 257	-306 309	-541 005
Lozère	Etb Prix journée	-35 397	40 502	69 824	74 929
Cédres	Etb Prix journée	-7 235	11 977	-77 848	-73 106
C. Réglisses	Etb Subventionné	69 052	77 126	-70 466	75 712
Relais Alésia	Etb Prix journée - DASES (2)	-74 962	-242 198	-109 990	-427 150
Frais de siège	Etb Subventionné	-20 827	-6 019	26 869	23
<b>Total I</b>		<b>-170 809</b>	<b>-251 868</b>	<b>-467 920</b>	<b>-890 597</b>
<b>Résultats sous contrôle de tiers de l'exercice</b>					<b>237 610</b>
<b>TOTAL DES RESULTATS EN ATTENTE D'AFFECTATION</b>					<b>-652 987</b>

### TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS ACTIVITES SOUS REGIME CONTRÔLE

		Résultat 2014	Affectation retenue 2011	Affectation retenue 2012	Résultat en instance d'affectation
<b>Résultat sous contrôle de tiers financeurs</b>					
Saint Chéron	Etb Prix journée (1)	114 954	-67 627	-133 257	-85 929
Villa Jeanne	Etb Prix journée	13 283		40 502	53 785
Cédres	Etb Prix journée	-45 028		11 977	-33 051
C. Réglisses	Etb Subventionné	-2 411		89 253	86 843
Relais Alésia	Etb Prix journée - DASES (2)	149 215	-74 962	-222 198	-147 944
Cap Alésia	Etb Subventionné	6 563			6 563
Frais de siège	Etb Subventionné	1 033		-6 019	-4 986
<b>Total I</b>		<b>237 610</b>	<b>-142 589</b>	<b>-219 740</b>	<b>-124 719</b>

## Résultats sous contrôle de tiers - Suite

### Modalités de reprise des résultats sous contrôle :

Les excédents sont systématiquement repris en totalité par les financeurs dans les prix de journée N+2.

Les déficits sont repris par les financeurs de la façon suivante :

(1) Pour un tiers dans le prix de journée sur 2013 soit 33 K€, le solde sur 2014

(2) Pour 69 K€ dans le prix de journée 2013 et le solde 74 K€ dans le prix de journée 2014

Dépenses rejetées 2012 pour 20 K€ à neutraliser sur résultat 2013 pour 12K€ et le solde sur 2014.